

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JUIN 2015

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 9 juin 2015, de 12h à 15h00

- **Membres du conseil présents** : Christine ALBA, Denis AUCOUTURIER, Bénédicte De LATAULADE, Jacques GALLY, Martine GESTIN-MORIN, Claudine HERVO, Christian LACAPE, Jean-Marc NATALI, Karine RUELLAND, Béatrice VUITTON
- **Membres du conseil excusés** : -
- **Membres de l'association présents** : Clémence CHATRE, Thierry COLIN
- **Secrétaire général** : Guillaume HERR-ZEKANOWSKI

Relevé de décisions

1. Candidat	M AVICE est accepté à l'unanimité	
2. Concurrence déloyale	Relance du jury pour conseil suite aux éléments complémentaires	Thierry COLIN
3. (et 5.) Programme	Programme et calendrier de la rentrée validé et à mettre en ligne	
4. Questionnaire et site web	Nouvel envoi des codes d'accès aux membres Envoi des points à améliorer et modifier à Matière Grise Béatrice VUITTON référente pour les vidéos à mettre en vitrine Questionnaire à thématiser	SG

Après une présentation de l'Ordre du Jour chargé de ce CA par le Secrétaire Général, la réunion s'ouvre directement sur la présentation d'un candidat à l'adhésion.

1 / CANDIDAT A L'ADHESION

Le candidat de ce jour est M Philippe AVICE de la structure éponyme. Diplômé en architecture en 1994, il a tout d'abord fait ses armes auprès de GERAU Conseil (membre du réseau ACAD) puis au sein d'un cabinet de paysagiste avant de s'installer en indépendant en 2001.

Originaire de Basse-Normandie, c'est sur ce territoire qu'il intervient principalement aujourd'hui. Il est par ailleurs inscrit auprès de l'Ordre des Architectes de Normandie, même si 100% de son activité se situe dans le conseil en urbanisme.

Aujourd'hui il souhaite rejoindre l'ACAD pour intégrer un espace d'échange en rupture avec le travail solitaire du consultant et souhaite, par ce partage de connaissances, pouvoir évoluer également vers d'autres territoires.

Il travaille principalement sur des territoires ruraux qui l'ont amené à maîtriser des méthodologies complémentaires de type « Evaluation environnementale », tel qu'il nous le présente à travers l'exemple du PLU d'une commune soumise à la loi Littoral.

Après cette présentation un échange se tient sur le coût des études en secteur rural et sur l'impact des nouvelles collectivités sur son mode d'exercice.

Sur ce dernier point il considère que ce qui va changer, c'est la forme des équipes pluridisciplinaires pour répondre aux offres.

Suite à cet échange notre candidat se retire pour laisser le CA délibérer. La délibération fut brève, son profil ayant fait l'unanimité, nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

2 / CONCURRENCE DÉLOYALE

Thierry COLIN, représentant la structure URBAM, nous expose un cas de concurrence déloyale dans le cadre d'un AO pour une OPAH à Pont-à-Mousson, qui pourrait déboucher sur un contentieux potentiel.

En effet, l'organisme retenu suite à cet AO n'est autre que le PACT local avec une offre inférieure de 59% à la proposition d'URBAM qui avait, de son propre aveux, déjà fortement tiré les prix vers le bas.

Dans la mesure où aujourd'hui la collectivité ne répond pas à ses courriers, il souhaite savoir si l'ACAD ne pourrait pas interpeller cette dernière ainsi que l'ANAH.

Denis AUCOUTURIER fait alors part de son interrogation quant à la présence éventuelle d'un administrateur du PACT dans le jury.

Thierry COLIN souhaitait lancer une procédure pour « offre anormalement basse » mais cette démarche lui a été déconseillée par le juriste consulté. Ce dernier considérant que cela est très difficile à justifier, il lui propose alors de voir si le PACT est subventionné, auquel cas la concurrence déloyale pourrait être le motif d'une procédure. Cependant, même si, après vérification, il s'avère bien que ce PACT est subventionné à hauteur de 300 000€, ils pourront toujours présenter une compatibilité analytique qui les dédouanera. De plus ce type de procédure suppose un investissement financier (frais de juriste) trop élevé pour URBAM. Dans le même temps le juriste conseil considère que d'écrire au préfet sera sans effet.

Martine GESTIN-MORIN propose que ce dossier soit soumis à l'OCPP qui mène une veille juridique à ce sujet. Parallèlement Denis AUCOUTURIER fait part d'une procédure analogue en cours et propose d'attendre de voir le résultat de celle-ci, qui pourrait alors faire jurisprudence.

Pour sa part Jean-Marc NATALI considère que les derniers éléments, notamment quant aux subventions du PACT, doivent être soumis au juriste pour un second avis, car si on a des éléments favorables il faut aller au contentieux.

Mais selon Thierry COLIN aujourd'hui il est trop tard pour le contentieux, le délai de deux mois étant dépassé.

Il est décidé de transmettre dans un premier temps un courrier à la collectivité accompagné d'une note du juriste.

Par ailleurs, le jour où nous aurons assez de dossiers de ce type sous la main, nous pourrions transmettre un dossier complet à la presse.

3 / PROGRAMME

Le point 5 de l'OJ ayant trait au calendrier dudit programme, les deux points ont été traités conjointement.

Le calendrier suivant a été arrêté

Mardi 15 septembre / CA de rentrée

24-27 septembre/ Voyage d'étude à Stockholm

Mardi 13 octobre / Petit déjeuner à 9h sur le thème de « effets de la refonte territoriale sur le métier de consultant » suivi d'un CA

Vendredi 13 novembre / CA en région à Bordeaux

Mardi 15 décembre / Petit déjeuner à 9h sur le thème de « les sociologues et le projet urbain » suivi d'un CA

Mardi 12 janvier / CA

Mardi 16 février / Petit déjeuner à 9h sur le thème de « à définir » suivi d'un CA

Mardi 15 mars / de 10h30 à 13h Assemblée Générale suivi du Débat annuel à 14h

Vendredi 8 avril / CA en région à Strasbourg

Mardi 10 mai / CA

Mardi 14 juin / Petit déjeuner à 9h sur le thème de «GT Commerce» suivi d'un CA

Mardi 5 juillet / CA

4 / QUESTIONNAIRE ET SITE WEB

A la demande de Jean-Marc NATALI, la question de l'amélioration du site internet est préalablement abordée.

Les points suivants sont à revoir avec le prestataire :

- La recherche « Full text » n'est pas optimale
- Sur certains supports les images s'étriquent
- La mise en page des fiches n'est pas harmonieuse
- Il faut ajouter les mots-clés « sociologie », « commerce » et « planification »

Par ailleurs le Secrétaire Général doit retransmettre à chaque membre son code d'accès et expliciter la méthode d'insertion des images.

Concernant les vidéos-vitrines sur le site, la vidéo actuelle sera supprimée car trop longue. Elle nécessite d'être recadrée au format de 3mn en mettant l'accent sur le binôme consultant/Maître d'Ouvrage.

Le format des films à produire devra suivre le canevas suivant : 1mn sur la problématique, 1mn sur la réponse donnée par le consultant, 1mn de conclusion par le Maître d'Ouvrage.

Un prestataire potentiel est déjà identifié pour réaliser les films, ses tarifs sont de l'ordre de 300€/jour.

L'objectif est d'avoir en ligne, d'ici le mois d'octobre, les vidéos de Karine RUELLAND, Béatrice VUITTON, URBANIS, le partenariat avec l'ANAH.

Béatrice VUITTON sera la personne référente pour vous orienter dans la réalisation et valider le film avant diffusion.

Revenant au questionnaire sur les attentes des adhérents de l'ACAD, il est convenu de reprendre le document « martyr » par thématique et d'y ajouter un préambule explicitant l'objet de l'ACAD et ses actions existantes, puis de proposer aux adhérents d'être acteur en participant au questionnaire.

L'évaluation des sujets soumis se fera par niveau de « priorité » et non d'« intérêt ».

La pertinence de certaines actions actuelles sera soumise à évaluation, tout comme la pertinence de créer un forum sur internet.

Le questionnaire sera soumis aux adhérents sur internet.

6 / COURRIER A LA CNAF

Le projet de Jean-Marc NATALI devra être validé par le GT Habitat Privé, à qui le CA donne toute sa confiance.

POINTS NON-INSCRITS

Thierry VENNIN qui ne pouvait malheureusement être présent ce jour a soumis par mail au Secrétaire Général un projet de GT sur le thème des friches qui présente un grand intérêt. Le CA souhaiterait que celui-ci soit présenté en détail par Thierry VENNIN lors d'une réunion ultérieure.

Nathalie BONNEVIDE présente un projet de plateforme d'expérimentation visant à mettre face-à-face ingénierie privée et publique afin d'aider à redéfinir la place du privé dans le cadre de la refonte territoriale. Ce projet est issu d'une discussion sur l'avenir de nos métiers dans le contexte d'entrée en vigueur de la loi NOTRe et du constat d'une commande publique de plus en plus en difficulté. Face à l'évidence de la fin d'un système, l'objectif est de trouver des réponses afin de comprendre comment redéfinir les postures des consultants par rapport aux nouvelles attentes des nouveaux territoires. (Document de présentation ci-joint)

Suite à l'étude des points à l'Ordre du Jour, un débat est ouvert sur la stratégie de l'ACAD.

Celui-ci commence par un retour de Bénédicte de LATAULADE sur la faible présence lors de l'AG et du débat annuel. Si nombreux sont ceux qui lui ont confié avoir été intéressé par le sujet, aucun ne pouvait se permettre de prendre une journée entière pour y participer. Aujourd'hui l'obsession de chacun est la nécessité du chiffre à réaliser car la visibilité est rarement supérieure à 2 mois. La situation actuelle est inédite, on s'approche d'une situation de survie où l'ACAD doit être là pour offrir une vision, un soutien à ses adhérents. La question de la défense du métier revient sur le devant de la scène.

Claudine HERVO donne l'exemple de la structure Espelia, structure créée par l'AMF pour faire du conseil aux collectivités. Jean-Marc NATALI estime qu'il faut interpeller l'AMF sur ce point.

Karine RUELLAND se demande alors ce que l'ACAD pourrait faire, quelles actions mener pour trouver des solutions/directions, pour aider les consultants dans cette situation.

Pour Martine GESTIN-MORIN il faut pousser un « coup de gueule », le projet de « lettre ouverte aux élus » a été un coup d'épée dans l'eau, il faut faire du lobbying et s'en donner les moyens.

Pour Christian LACAPE il faut sensibiliser les maîtres d'ouvrage, principalement les Collectivités, sur l'importance de mettre les moyens nécessaires à la réalisation d'études de qualité.

Si Christine ALBA s'accorde sur ces avis, elle pose la question de l'interlocuteur, à qui s'adresse-t-on ?

Le débat poursuit sur la question du repositionnement des consultants, ce à quoi Bénédicte de LATAULADE répond que c'est justement l'objectif de la plateforme d'expérimentation qui a été soumise ce jour.

Jacques GALLY évoque la possibilité de se positionner comme expert auprès de grands groupes, et la possibilité pour l'ACAD de faire du marketing actif de ses adhérents.

Christian LACAPE s'interroge alors sur l'éventualité que l'ACAD se positionne en recherche de partenariat pour ses membres.

Pour Bénédicte De LATAULADE il ne sert à rien de lutter pour une situation qui est morte. Complétée par Christine ALBA qui estime que c'est le rôle de l'ACAD de poser les questions de fond et d'apporter son soutien à ses adhérents.

S'accordant sur l'idée que le document PETRUS ne sera pas actualisé, la question de ce que l'ACAD peut produire pour interpeller se pose.

Jean-Marc NATALI propose alors que le site internet serve de support de publication de nos « coups de gueule », de nos préoccupations.

La séance est levée à 14h45